

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LEON XIII



FONDÉ EN 1893 PUBLIÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

POUR LE CANADA

Un an...\$1.00 Six mois...\$0.50

POUR LES ETATS-UNIS

Un an...\$1.50 Six mois...\$0.75

POUR L'EUROPE

Un an...\$1.50 Six mois...\$1.00

Les abonnements sont payable d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arriérés.

Ceux qui changent d'adresse devront nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à L'IMPARTIAL Tignish, Ile du Prince Edouard

L'IMPARTIAL

Tignish, Mardi, 29 Juin, 1909

Livres français en Acadie

Un journal de Montréal public que la grande loge orangiste, qui a siégé à Frédéricton, N. B., le 17 mars, a condamné par une résolution formelle l'usage des livres de classe français dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Que vont répondre à ce geste menaçant les catholiques de là-bas? Nous souhaitons qu'ils soient assez fortement organisés pour résister à l'assaut qui se prépare contre eux. Il est tout de même étrange ce rapprochement entre les francophobes francs-maçons et les assimilateurs qui s'affublent du nom de catholiques.—L'Union, de Woonsocket, 1er avril 1909.

Que vont répondre ces adhérents de partis qui ne voient dans la politique de leur choix que la bonté, beauté et tout ce qu'il y a de bien, à ce geste menaçant des grandes loges orangistes?

Nos députés catholiques, acadiens feront-ils la sourde oreille à cette infâme résolution? Il faut être franc. Lorsqu'il s'agit de nos droits religieux et nationaux il faut être sans peur et prêt à braver le courroux de nos plus grands hommes d'état, dussions nous freiner à notre parti politique. La preuve est évidente aujourd'hui que l'Acadien qui a assez de cœur pour maintenir sa dignité nationale est le plus respecté des autres nationalités.—Rédaction de L'IMPARTIAL.

Conseil de l'Assomption

(De l'Évangéline)

Mardi, le 22 courant, le Conseil général de l'Assomption Nationale s'est réuni à Shediac. La séance s'est ouverte à 2 heures après-midi après quelques mots du Président Général, M. F. J. Buote, propriétaire-éditeur de L'IMPARTIAL, de Tignish, I. P. E.

Étaient présents: M. F. J. Buote, Président Général; l'hon. M. Pascal Poirier, Secrétaire Général; l'hon. M. P. A. Landry, Juge à la Cour Suprême du N. B. Trésorier Général; MM. les curés Lévesque, de St. Paul, de St. Jean, de St. Pierre, de St. Georges; MM. les abbés Ph. Hébert, de Moncton et Alphonse Gaudet; l'hon. M. LaBilloy; MM. O. Turgeon, M. P.; C. M. Léger, M. P. P.; J. P. Véniot; M. l'abbé H. D. Cormier, curé de l'Aboujagane; M. l'inspecteur des Écoles Hébert; MM. Bourque, de Shédiac; Arth. LeBlanc, avocat, de Campbellton; Edgar Melanson;

Jeanne d'Arc et l'Acadie

Comme suite à notre avis du 25 mai dernier relatif à la reconnaissance de la Bienheureuse Jeanne d'Arc comme Protectrice officielle de l'Acadie;

Vu qu'il ne s'est élevé aucune objection à ce projet; NOUS AVONS RÉSOLU:

Au nom du peuple acadien, nous choisissons et proclamons la Bienheureuse Vierge de Lorraine, Fille de France, modèle de patriotisme et de vaillance chrétienne, comme Protectrice officielle de l'Acadie, enfant de France, dont l'Auguste Vierge Marie est la Reine bénie.

Le jour de la Fête à célébrer chaque année en Acadie en l'honneur de Jeanne d'Arc sera fixé ultérieurement.

FRANÇOIS JOSEPH BUOTE

Président-Général de l'Assomption

Tignish, Ile du P. E., le vingt-huit juin 1909

Dominique Cormier, F. Robidoux, propriétaire-éditeur du Moniteur Acadien et F. Picard, de l'Évangéline.

M. le Sénateur P. Poirier donne lecture de lettres d'excuses de M. l'abbé Gauthier, de l'Ile St. Jean, et de l'hon. M. le Docteur Landry, ministre provincial de l'Agriculture: ces messieurs se trouvant alors comme délégués de l'Assomption à Montréal, à une Convention des Sociétés de la province sœur. M. V. A. Landry propriétaire-éditeur de L'Évangéline, s'était fait excuser pour cause de maladie.

Puis, l'hon. Sénateur Secrétaire aborde la question principale: celle des réunions de nos Institutrices et de nos Instituteurs français en congrès: afin, par ce moyen, de pousser au développement de l'instruction française en nos provinces de l'Est. Il cite l'union admirable, les résultats surprenants obtenus par les Maitresses, les Maitres français de l'Ile St. Jean. Il donne la manière dont se font les voyages, comment sont entretenus par les familles des villages où ils se réunissent les Instituteurs, les Institutrices qui se rendent à ces congrès. Et l'on peut dire qu'ils s'y rendent tous. De son côté, le gouvernement de l'Ile leur paye leurs journées: car nos frères de l'Ile, par leur étroite union, obtiennent tout ce qu'ils demandent de leur gouvernement local. Ces réunions entre-tiennent et augmentent le patriotisme et servent à développer grandement l'instruction. M. le Sénateur demande si quelqu'un veut suggérer une motion relative à ces Congrès de Maitres.

L'hon. Juge, M. Landry, dit que le temps est à l'action et non aux discours. Il adhère à ce que M. le Sénateur a dit. Il rapporte qu'il y a tous les ans, au Nouveau Brunswick, des réunions d'Instituteurs et que le gouvernement les favorise. Il reconnaît que si les Instituteurs français étaient réunis séparément, ils seraient plus forts et se prépareraient mieux à l'enseignement. Nos écoles laissent à désirer parce que nos Instituteurs n'ont pas les mêmes avantages que les autres.

M. l'abbé Léger, curé de St. Paul, Kent, dont la compétence en matière d'instruction est connue, fait un excellent discours dans lequel il fait toucher du doigt la condition malheureuse dans laquelle sont les jeunes gens désirant obtenir leur diplôme. Ils ne s'inquièrent pas du français, puisque l'anglais n'est non seulement n'est pas enseigné à l'École Normale de Frédéricton, mais qu'il ne compte pas. C'est le clergé de l'Ile qui a tout fait: ici, le clergé ferait la même chose. A l'Ile St. Jean, entrez dans les écoles françaises: vous entendez les Instituteurs raconter l'histoire d'Acadie aux enfants qui s'y intéressent grandement. Voilà l'une des causes de leurs progrès. A Frédéricton, il faudrait une division française bien séparée, bien outillée.

M. Hébert, Inspecteur, dit que si l'on n'avance pas, c'est parce que les hommes publics ne s'occupent pas des écoles. On veut des congrès d'Instituteurs. Gloucester et Madawaska en ont. Dans Kent, il s'efforce d'en établir. Les années précédentes, il y eut dix-sept, puis un Instituteur dans les réunions de ce comté: l'an dernier, sur 54 il y eut 37 français. Il y a donc progrès. Les ministres protestants s'y intéressent, mais le public n'enou rage pas. Plus tard, on pourra peut-être organiser des réunions séparées. Il faut aller doucement. Mais avant tout, il faut une division française à l'École Normale. M. l'Inspecteur fait ressortir la po-

sition d'infériorité dans laquelle se trouvent nos jeunes gens qui se destinent à l'enseignement.

M. Buote, Président Général, donne tout l'historique de la création des Instituts à l'Ile St. Jean. Ils ont leurs statuts. Les frais de voyage sont payés par souscriptions et les frais de séjour sont faits par les familles des endroits où se tiennent les congrès. Le rapport de l'Inspecteur français, M. Blanchard, a été publié par le gouvernement. L'Inspecteur français a juridiction sur trois comtés français; les Inspecteurs anglais n'ont qu'un comté.

Une motion est présentée par l'hon. M. Landry, Juge, appuyée par M. le Curé Léger:

"Le Conseil Exécutif de l'Assomption estime qu'à l'imitation de l'exemple donné par nos frères de l'Ile du Prince Edouard, il est désirable que nos Instituteurs et nos Institutrices de langue française du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton se forment en différentes sociétés particulières sous la direction des Inspecteurs Acadiens et se réunissent annuellement dans une paroisse française désignée dans chaque comté ou dans chaque district scolaire afin d'y promouvoir et l'instruction et l'éducation.

L'hon. M. LaBilloy appuie cette motion et, devant le peu de chance de rien changer à Frédéricton, suggère l'idée de construire une seconde École Normale dans le Nord et d'y demander une division française. A propos du progrès, il cite Dalhousie où, il y a quatre ou cinq ans on ne parlait pas français aujourd'hui, grâce à l'enseignement donné par le convent, la langue française est en honneur.

M. C. M. Léger ne croit pas qu'il faille aller trop doucement. Il faut trouver un remède, forcer les Maitres les Maitresses à connaître le français. Un autre mal, c'est qu'on enseigne trop tôt l'anglais aux enfants. Il cite Memramcook où, dès le 11ème grade, on fait apprendre l'anglais aux enfants.

M. l'Inspecteur Hébert fait remarquer qu'il a obtenu que l'enseignement de l'anglais ne commençât que dès le troisième livre.

Il y eut échange d'observations à ce sujet entre l'hon. M. LaBilloy, M. B. J. Véniot, et autres. On présente ensuite les motions suivantes qui s'expliquent assez d'elles mêmes:

IIème Motion—La Société Nationale de l'Assomption s'engage à payer annuellement la moitié des frais de déplacement des Instituteurs et des Institutrices qui assistent aux assemblées ci-dessus ou jusqu'à concurrence des fonds qu'elle aura en main.

IIIème Motion—Qu'il est urgent que l'étude de l'histoire élémentaire du Canada se fasse dans nos écoles acadiennes et se fasse avec un manuel d'histoire préparé en langue française.

IVème Motion—Résolu que le Trésorier de l'Assomption soit autorisé à déboursier pas plus de \$50 pour défrayer en partie les frais de voyage d'une délégation auprès du Bureau de l'Éducation du Nouveau Brunswick pour insister que l'histoire élémentaire du Canada par Ph. Bourgeois écrite en langue française soit adoptée et introduite dans nos écoles acadiennes.

VIème Motion—Résolu: Il sera tenu chaque année le ou vers le 15 août une assemblée générale du Conseil Exécutif de l'Assomption dans telle localité que désignera le Président Général. Seront spécialement invités à ces assemblées MM. les curés, les députés au fédéral et au provincial et les Inspecteurs d'Écoles.

M. le Président General Buote donna avis que L'Acadienne, société mutuelle de l'Ile St. Jean, viendra en aide aux Instituteurs et aux institutrices, dans leurs frais de voyage pour se rendre à leurs congrès.

Toutes les motions furent adoptées à l'unanimité.

M. le Secrétaire General donne lecture de très belles lettres: de M. Bourassa, le père du célèbre député de la province de Québec, qui annonce une nouvelle édition de Jacques et Marie, qui fut accueillie avec tant de faveur en Acadie; de l'hon. Juge M. Breaux, de la Nouvelle-Orléans, Louisiane. L'hon. M. LaBilloy dit les regrets de M. O. M. Melanson qui n'a pu assister à cette assemblée du Conseil Général.

Puis, M. l'abbé Léger suggère de demander au gouvernement la nomination d'un troisième Inspecteur français, les deux qui le sont ayant dans les 250 écoles à visiter deux fois par an, tandis que les autres Inspecteurs n'ont pas la moitié de ce chiffre. L'hon. Juge M. Landry approuve l'idée avec certaines modifications. L'hon. Sénateur demande si l'on ne pourrait obtenir du gouvernement les seules écoles françaises pour les Inspecteurs français.

Enfin, l'hon. M. LaBilloy présente une motion (adoptée) créant un Comité qui verra le Bureau d'Éducation pour l'introduction dans nos écoles de l'histoire française du Canada. Sont nommés pour composer ce comité: MM. l'abbé Léger, l'hon. Juge P. A. Landry, P. J. Véniot.

Un vote de remerciements est pris à l'adresse des trois journaux d'Acadie représentés à cette assemblée générale du Conseil Exécutif.

L'ajournement à la date votée est ensuite prononcé et la séance est close.

Importantes Résolutions du Comité exécutif de l'Assomption

A deux heures, mardi après-midi, s'ouvrait à la salle-Ouellet, en cette ville, l'assemblée du comité exécutif de la Société Nationale de l'Assomption, convoquée par l'hon. sénateur Poirier, pour prendre en considération toute question d'actualité concernant les intérêts généraux de l'Acadie, et principalement pour aviser aux moyens à prendre pour avoir, au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse et au Cap-Breton, des réunions annuelles, durant les vacances scolaires, des instituteurs et des institutrices de langue française, comme cela se pratique à l'Ile du Prince-Edouard.

Étaient présents: M. F. J. Buote, président, au fauteuil, l'hon. Pascal Poirier, sénateur, secrétaire, l'hon. Juge Landry, trésorier, les Révérends Pères D. J. LeBlanc, Shédiac, Ph. F. Bourgeois, de l'Université St. Joseph, D. F. Léger, de Saint Paul, E. Albert, de Gloucester, H. D. Cormier, de la Haute Aboujagane, Ph. F. Hébert, Moncton, M. O. Turgeon, M. P., et P. J. Véniot Bathurst.

L'hon. C. H. LaBilloy, Dalouise, C. M. Léger, M. P. P., Memramcook-Oust, M. l'inspecteur d'écoles Hébert, Depuis Corner, M. Arthur LeBlanc, avocat, Campbellton, M. F. Picard, de l'Évangéline, MM. Camille Cormier, J. V. Bourque, M. Alphonse Gaudet, eol., MM. Dominique Cormier, Edgar Melanson, le représentant du Moniteur.

A l'ouverture de la séance, l'hon. M. Poirier donne lecture de lettres d'excuse de Mgr Richard, curé de Rogersville, de l'hon. Dr. Landry, ministre de l'agriculture, du R. P. C. Gauthier, curé de Palmer Road, de l'honorable Juge Breaux, de la Nouvelle-Orléans, et de M. l'inspecteur d'écoles Docet, de Bathurst, tous exprimant leur plus vif regret de ne pouvoir assister à l'assemblée.

L'honorable sénateur Poirier signale le remarquable succès qui a couronné les congrès-pédagogiques inaugurés il y a une dizaine d'années à l'Ile du Prince-Edouard, (Seize ans—Red-imp) où tous les ans les instituteurs et ins-

titutrices de langue française se réunissent pour se concerter, se renseigner sur les meilleurs méthodes à suivre pour l'enseignement. Les écoles acadiennes ont progressé à pas de géant, et aujourd'hui elles sont sur un pied d'efficacité vraiment remarquable. L'orateur est d'avis que ce bel exemple pourrait être imité avec avantage au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse, et au Cap-Breton. La Société de l'Assomption sera heureuse de donner aide pécuniaire aux congrès de nos instituteurs.

Sur proposition de M. le Juge Landry, secondé par M. l'abbé D. F. Léger, il est résolu:

Le Conseil Exécutif de l'Assomption estime que, à l'imitation de l'exemple donné par nos frères de l'Ile du Prince-Edouard, il est désirable que nos instituteurs et institutrices de langue française de la Nouvelle-Ecosse, du Cap-Breton et du Nouveau-Brunswick se forment en différentes sociétés particulières, sous la direction des inspecteurs acadiens, et se réunissent annuellement dans une paroisse française désignée, dans chaque comté ou dans chaque district scolaire, afin d'y promouvoir l'instruction et l'éducation.

Cette résolution provoqua une discussion intéressante à laquelle prirent part M. le Juge Landry, le Révd D. F. Léger, l'hon. sénateur Poirier, M. F. J. Buote, M. l'inspecteur Hébert, l'hon. M. LaBilloy, M. C. M. M. Léger, M. Véniot et autres. Elle fut adoptée à l'unanimité.

Les résolutions suivantes furent aussi adoptées:

Il est proposé par M. le Sénateur Poirier, secondé par l'hon. M. LaBilloy et résolu:

La Société de l'Assomption s'engage à payer annuellement la moitié des frais de déplacement des instituteurs et des institutrices qui assisteront aux assemblées ci-dessus, ou jusqu'à concurrence des fonds qu'elle aura en main.

Proposé par l'hon. Juge Landry, secondé par M. P. J. Véniot, et résolu:

Résolu qu'il est urgent que l'étude de l'histoire élémentaire du Canada se fasse au moyen d'un manuel d'histoire préparé en français.

Résolu que les curés de nos paroisses acadiennes soient invités à visiter autant que possible les écoles établies dans leurs paroisses respectives et à donner aux commissaires de ces écoles tout l'encouragement possible.

Résolu que le trésorier de la Société de l'Assomption soit autorisé à déboursier pas plus de \$50 pour défrayer en partie les frais de voyage d'une délégation auprès du Bureau d'Éducation du Nouveau Brunswick pour insister que l'histoire élémentaire du Canada, par le R. Père Bourgeois, soit introduit dans nos écoles françaises.

Il est résolu: Il sera tenu, chaque année, le ou vers le 15 août, une assemblée générale du Conseil Exécutif de l'Assomption à telle localité que désignera le président. Seront spécialement invités à ces assemblées MM. les curés, les députés au fédéral et au provincial, et les inspecteurs d'écoles.

L'assemblée se leva à cinq heures, plusieurs membres du comité devant s'embarquer à cette heure pour rentrer dans leurs foyers.

Du Moniteur Acadien.

For sale: MAN OR WOMAN, My South African Veteran Bounty Land Certificate issued by the Department of the Interior, Ottawa; good for 320 acres of any Dominion Land open for entry in Alberta, Saskatchewan, or Manitoba. Any person over the age of 18 years, MAN OR WOMAN, can acquire this Certificate. For immediate sale \$800.00. Write or wire, L. E. Telford, 131 Shuter Street, Toronto, Ontario.

Pour Rire

Un vieux diplomate assis entre deux jolies femmes, une brune piquante et une blonde vaporeuse, pressé galant auprès de l'une et de l'autre, avec une nuance assez profonde, toutefois, en faveur de la brune.

Enfin... voyons! dit la blonde, un peu dépuçée, si nous tombions à l'eau toutes deux, à l'appel portiez-vous secours tout d'abord?

Oh! madame, répondit le diplomate, vous devez savoir nager comme un ange!

Un Peu de Tout

Les suicides sont, paraît-il, si nombreux à Genève que, pour y remédier, il vient de se fonder dans cette ville une "Œuvre de secours aux désespérés".

La Revue suisse de médecine a mis gracieusement à la disposition du Comité de l'œuvre un local où seront données des consultations absolument gratuites, tous les jeudis, de six à sept heures.

Espérons qu'on guérira beaucoup de ces pauvres insensés, en les ramenant à Dieu et au devoir.

Paris, 20.—La reine d'Italie vient de se révolter contre la mode des chapeaux gigantesques que les modistes françaises cherchent à imposer aux élégantes italiennes. Avec la plupart des dames de la cour, elle s'est mise à ne plus porter de chapeau du tout, dit le correspondant du "Jouanal" à Rome. Elle sort plus que la tête couverte d'une sorte de mantille.

Montréal, 21.—A Toronto, samedi, Lady Aberdeen a été nommée présidente du Conseil International des femmes, recueillant 129 sur 136. Sa concurrente était Mme. Jules Siegfried, le France.

Seattle (Washington), 21 juin.—L'Alaska Building, sur les terrains de l'exposition, a été ouvert hier et un public très nombreux est venu contempler les "nuggets" et barres d'or qui étaient exposés. Il y en avait pour \$400,000.

D'autres pépites du précieux métal vont arriver ces jours-ci de l'Alaska et lorsque cette exposition sera, complète il y aura pour \$1,500,000 d'or dans l'Alaska Building.

Il y a actuellement à l'exposition une pépite qui vaut à elle seule \$3,000; c'est la plus grosse, dit-on, qui ait été trouvée dans l'Alaska.

Paterson (New-Jersey), 21 juin.—Quatorze squelettes humains ont été exhumés hier par des ouvriers qui creusaient une tranchée dans Herrick street à Carleton Hill.

Les plus vieux habitants de la région sont incapables de donner des renseignements au sujet de cette macabre trouvaille. L'un d'eux a dit avoir entendu raconter par son père, qu'il existait autrefois une taverne, tout près de là, dont la rumeur publique faisait une sorte d'autre de bandits. Les voyageurs qui y descendaient disparaissaient des cadavres d'une façon mystérieuse.

Il est possible que des soldats tués pendant la guerre de l'Indépendance aient été enterrés là, car les Anglais ont fait au début de cette guerre de nombreux incursions dans le comté de Bergen.

A Boston, vendredi, on célébrait le 134e anniversaire de la bataille de Bunker Hill. Résultat des réjouissances publiques: 119 personnes se sont blessées avec des revolvers, des pistards, des fusées.

A LONDON DOCTOR

Tells How to Cure Stomach and Liver Troubles.

A distinguished London physician during the course of a recent lecture on stomach and liver troubles, gives the following advice:—"Be moderate in the use of heavy, rich foods. Do not eat hurriedly, and thoroughly masticate the food. If your habits are sedentary, take a moderate amount of exercise before retiring and immediately upon arising. Do not use strong cathartic pills, many of which are advertised as sure cures, but in reality do injury by weakening the system. If you find it necessary to use any laxative, stick to the old-fashioned vegetable mixture, viz.: Fluid Extract Cascaro, 1/2 oz.; Compound Syrup of Rhubarb, 1 oz.; Fluid Extract Cascaria Compound, 1 oz.; Compound Syrup Sarsaparilla, 5 oz. Take one teaspoonful after each meal and at bedtime.

This acts in a gentle, natural way, and is free from the weakening effects of strong purgatives. The ingredients can be bought separately, and anyone can mix them at home. This information will be of benefit to our readers, and is worth keeping.

HOTEL

POIRIER

F. T. POIRIER, Propriétaire,

Deux minutes de marche du chemin de fer.

Ecurie et chevaux de louages.

Prix raisonnables.

WELLINGTON, P. E. I.

Le Sunlight Savon est supérieur aux autres savons, mais c'est lorsqu'il est employé suivant la méthode Sunlight qu'il démontre sa plus grande supériorité. Achetez Sunlight Savon et suivez les directions.

J. H. Myrick & Co

IMPORTERS AND DEALERS

DRY GOODS

HARDWARE

BOOTS & SHOES

FINE

GROCERIES

And Fishin

Supplies

AT TIGNISH

and

ALBERTON

We have just

opened a full and

complete stock of

NEW GOODS

We are prepared

to supply the wants

of the farmer fish-

erman and mecha-

nic

We invite in-

tending purchasers

to give us a call

and they will find

we can meet all

competitors, and

save to them the

trouble and expen-

se of going to

Summerside or

Charlottetown.

